

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 23 septembre 2024

N° CP-2024-7-12-2

N° applicatif 10045

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Direction

Direction de l'environnement et de la transition
écologique

Service consulté

SUBVENTION POUR AMÉLIORATION PASTORALE - ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE LALAYE-BASSEMBERG

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'investissement pour un montant maximum de 5 624€ à l'Association Foncière Pastorale de Lalaye-Bassembourg pour des travaux de réouverture paysagère et de restauration pastorale.

Depuis plus d'une trentaine d'années, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace soutiennent la restauration et l'entretien de parcelles agricoles en faveur de l'ouverture paysagère en zone de montagne. Un dispositif convergé d'appui à l'amélioration pastorale en Alsace sera prochainement proposé à l'assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les bénéfices de la réouverture paysagère et de la restauration pastorale sont nombreux dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et du paysage.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République donne compétence aux Départements pour soutenir l'ouverture des paysages en zone rurale, à travers la solidarité territoriale et le soutien aux associations syndicales autorisées réalisant des travaux d'aménagement rural.

Attribution d'une subvention à l'Association Foncière Pastorale de Lalaye Bassemberg

Le taux de subvention maximum est fixé à 40 %.

Ainsi, il est proposé de décider d'attribuer la subvention suivante à l'Association Foncière Pastorale de Lalaye-Bassemberg : subvention d'investissement de 5 624 € pour la réalisation de travaux de rénovation pastorale évalués à 14 060 € TTC.

Les travaux prévus sont la rénovation du Parc de Sachelingoutte avec le renouvellement de la totalité de la clôture. La pose du nouveau matériel sera réalisée par un chantier d'insertion.

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, lors de sa réunion du 4 septembre 2024, a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer à l'Association Foncière Pastorale de Lalaye-Bassemberg, une subvention d'investissement pour un montant maximum de 5 624 €, correspondant à 40 % du montant TTC des travaux d'ouverture paysagère et de rénovation pastorale, conformément à l'annexe financière jointe au rapport ;
- de préciser que la subvention sera versée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées et d'un état des dépenses certifié.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P216	O003	P216E06	T01	(3263) 204-2324-6312	5 624 €
TOTAL					5 624 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.